high-life parisien, le rendez-vous où il respire un peu sans doute, mais où il se retrouve tout entier. Ce que j'aime, c'est le bois de Boulogne du matin, presque désert, avec ces fourrés épais où l'on ramasse des fleurs sauvages, où l'on donne audience à ses pensées, sans crainte de rencontrer à chaque instant une figure de connaissance. Tenez! non loin du tir aux pigeons, à côté du Pré-Catelan, il y a un endroit délicieux, abrité par de grands arbres, avec des chemins en zigzag, une petite rivière qui serpente, se divise, se rejoint, et que des ponts en rocaille permettent de franchir ; vous trouvez là un calme, une sérénité qui vous donnent l'illusion de la pure province. Continuez votre promenade ; après le tir aux pigeons, en descendant vers Longchamp, vous êtes bien sûr que rien ne dérangera votre solitude et votre recueillement, vous n'entendrez guère que les merles chanter, et de ci, de là, vous apercevrez quelques pies bavardes, caquetant et sautillant sur un sentier. Cependant, vers neuf heures et demie, le bois commence à se réveiller et la civilisation s'empare de nouveau de lui : cavaliers et amazones apparaissent dans les allées qui leur sont réservées, les uns galopant, d'autres allant au pas. C'est jusqu'à onze heures et demie un défilé sans interruption. La pluie survient-elle, ils se réfugient sous des abris établis tout exprès, et lorsqu'elle a cessé, ils reprennent gaiement leur promenade.

Mon ami le poète Grandmougin me récitait naguère une satire fort spirituelle, ma foi, contre le pauvre bois de Boulogne, qu'il fait profession d'exécrer. Il lui reproche son côté mondain, gommeux, *ganreux* et ne lui pardonne pas d'être en quelque sorte un immeuble par destination de Paris, son prolongement et sa banlieue. Il lui trouve des grâces frelatées et vieillottes, raille ses arbres douteux, ses rivières en baudruche, ses routes tirées au cordeau, ses prairies parsemées de débris de cervelas ou de poulet, reliefs du déjeuner du dimanche, ses cascades auxquelles la nature n'a contribué pour rien. Il lui semble le bois le plus bête de tous les bois boisant en pays de boiserie. — Parbleu, mon cher poète, je comprends, sans la partager, votre horreur de la fashion, mais m'accabler pas trop ce pauvre bois qui n'en peut mais. Est-ce sa faute, s'il est à la porte de Paris, s'il contient deux champs de courses, nombre de restaurants, et si la Grande Cascade n'a pas au-dessus d'elle un véritable torrent comme celui qui alimente le Gave de Pau. Pour ma part, je reste éclectique en matières de sites, je suis le dévot du pic du Midi, j'aime passionnément la mer, et le parc de Versailles ne me laisse pas indifférent.

Laissez-moi donc plaider un peu pour mon bois de Boulogne et vous demander si vous l'avez bien vu comme il faut, c'est-à-dire le matin, en déshabillé, sans atours, parfumé par ses arbres et ses jardins. Ne vous en déplaise, ses arbres sont bien authentiques, les plus rares s'y trouvent réunis, et dans quelques jours les acacias, qui y foisonnent, vont l'embaumer de façon enchanteresse. A ne vous rien céler, je ne nierai pas qu'on y boit de fort mauvaise bière et que celle du restaurant de la Grande Cascade m'a paru mériter les foudres du laboratoire municipal de la ville de Paris ; mais, en revanche, le lait du Pré-Catelan est le Château Yquem du lait ; on le voit traire, si l'on veut. Et enfin, ce bois que votre muse a frappé, possède à mes yeux un immense avantage : il est à trente centimes et à trente-cinq minutes du Louvre.

ALCESTE.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 26 mai 1883

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

La suppression des aumôniers dans les hôpitaux

M. Béranger demande d'adresser une question au gouvernement, sur la suppression des aumôniers dans les hôpitaux. La discussion est fixée à mardi.

Les manuels civiques

L'interpellation de M. LE DUC DE BROGLIE sur l'emploi des manuels civiques, est fixée à jeudi.

La prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier.)

Séance du samedi 26 mai 1883.

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

LA SITUATION AU TONKIN

M. BLANCSUBÉ dépose le rapport sur la demande de crédit concernant le Tonkin.

Le rapporteur donne lecteur de son rapport. Ce document, constate que la création d'un commissaire général civil au Tonkin était de nature à rassurer beaucoup d'esprits sur la portée de l'opération ; la commission avait cru devoir consacrer cette création en l'insérant dans la loi. La commission a considéré que, les déclarations du gouvernement subsistant, la nouvelle rédaction résultant du vote du Sénat pouvait être acceptée.

M. BRUN donne connaissance d'une dépêche déposée hier à 5 heures du soir, à Saigon, parvenue ce matin au gouvernement. Cette dépêche de l'amiral Meyer fait connaître que dans une sortie malheureuse à Hanoï, le capitaine de vaisseau Rivière a été tué, 14 hommes ont été tués et 22 ont été blessés. M. Rivière avait considéré que cette sortie était nécessaire pour dégager la ville entourée d'Annamites.

Le gouvernement a donné ordre d'expédier les transports qui sont prêts et d'envoyer de Saïgon au Tonkin le général Bonet, qui prendra le commandement supérieur des troupes ; des renforts seront également envoyés de Cochinchine. Dans ces conditions, le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi. (Mouvements divers.)

M. G. PERIN dit que ces tristes nouvelles auront pour résultat de modifier le vote de ceux qui n'avaient pas cru devoir s'associer à la demande de crédits; de prompts secours doivent être envoyés pour venger la mort du commandant Rivière, officier distingué entre tous, et préserver notre corps expéditionnaire d'une destruction complète.

L'opinion de l'orateur ne s'est pas modifiée sur le fond même de la question, mais le pavillon est en péril et la Chambre ne faillira pas au devoir qui lui est imposé.

M. DELAFOSSE s'associe aux déclarations qui viennent d'être faites; toutefois il doit exprimer le regret que le gouvernement n'ait pas retiré le traité de M. Bouré. C'est de là que vient le danger. (La clôture ?)

M. BLANCSUBÉ dit qu'en présence des nouvelles communiquées par le gouvernement, il ne persiste pas dans son opposition à l'article 2.

La discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles qui sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adoptée à l'unanimité de 507 votants.

La réforme judiciaire

M. MARTIN-FEUILLÉE, ministre de la justice, expose l'économie de la réforme du personnel judiciaire. Il dit que ce projet est de nature à favoriser le bon recrutement de la magistrature. La législature est toujours maître de supprimer l'inamovibilité qui n'est ni un dogme, ni un principe constitutionnel.

Le gouvernement veut une magistrature indépendante ; mais il ne la veut pas hostile.

M. RIBOT combat vivement le projet qui, suivant lui, donnera lieu à de graves abus.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Les troupes destinées au Tonkin

Rochefort, 26 mai.

Les troupes destinées au Tonkin, partiront demain matin par un train spécial.

Le Tonkin

Londres, 26 mai.

Une dépêche de Pétersbourg adressée au *Times*, annonce la rupture sérieuse des relations diplomatiques entre la France et la Chine.

La question du Tonkin est imminente.

Lihong-Thang est nommé commandant en chef des trois provinces avoisinantes du Tonkin.

Il est chargé de prendre des mesures pour arrêter l'expédition française.

La dépêche ajoute que le ministre français à Pékin recevrait prochainement ses passeports et le ministre chinois demanderait les siens à Paris.

Les journaux de Londres publient les détails de l'embarquement français à Portonavo, du 2 avril.

Les Français ont signé un traité avec le Roi et les chefs principaux, établissant le protectorat français.

Le consul est nommé. Le drapeau français a été hissé le 2 avril.

Les indigènes l'ont enlevé le même soir, au moment du débarquement français.

Aucun officier anglais ni allemand n'était présent.

L'administrateur de la colonie anglaise, M. Loys, est allé ensuite à Portonavo, afin de s'assurer du respect des obligations du traité conclu avec le gouvernement anglais.

La colonie Gold-Coast est aussi à Portonavo.

Le commandant de la Place de Paris

Paris, 26 mai.

Le général Thema, commandant une brigade à Rennes, est nommé commandant de la place de Paris, en remplacement du général Sabatier, décédé.

La prise de Majunga

Paris, 26 mai.

Une dépêche de la Réunion confirme la prise du poste de douanes de Majunga. Le croiseur-amiral la *Flore* a dû ouvrir son feu sur la batterie qui protégeait le poste des Howas. C'est sous la protection des canons de la *Flore* que nos compagnies de débarquement ont mis pied à terre et sont entrés dans le fort évacué par les Howas, cruellement éprouvés par les obus du croiseur. Nous nous sommes emparés des trente canons qui armaient le poste de Majunga.

Le général Faidherbe

Paris, 26 mai.

Le général Faidherbe, qui vient d'atteindre la limite d'âge, a été maintenu par décret spécial dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi l'armée du Nord en 1870-71, et comme ayant rendu en cette qualité de glorieux services à son pays. Le décret a été signé ce matin par le Président de la République.

Troubles en Afrique

Tlencen, 27 mai.

Tlencen vient d'être le théâtre de troubles sur l'origine d'un caractère desquels des renseignements précis firent d'abord défaut.

Voici les faits :

La musique municipale avait décidé de donner un bal public, mais le maire, apprenant que les promoteurs de la fête excluaient l'élément israélite, refusa l'autorisation ; en même temps on apprenait le triomphe d'une grande majorité : la liste, de M. Canoni dans les élections consistoriales israélites, résultat que quelques exagérations de polémique faisaient considérer comme une manifestation anti-française.

Une vive surexcitation se produisit alors : Des cris injurieux furent proférés.

Un grand nombre de provocations ont été échangées.

Les Européens se sont portés en sur nombre, le quartier juif, qui fut assailli, et ils ont été accueillis à coups de pierres.

Un coup de feu a été même tiré.

Un certain nombre de fenêtres sont brisées.

Plusieurs personnes sont grièvement blessées.

Les scènes se sont renouvelées le lendemain, malgré les efforts des autorités qui se sont concertés pour faire l'apaisement.

Enfin l'énergie des autorités et quelques mesures de vigueur ont ramené le calme qui, aujourd'hui, est complet.

Les individus coupables de voies de faits ont été arrêtés.

Une enquête est ouverte.

L'affaire de Marseille

Marseille, 26 mai.

Hier, à trois heures de l'après-midi, conformément à la promesse faite à l'évêque par le préfet, M. Bastide, commissaire central, accompagné de M. Coutelle, commissaire d'arrondissement, s'est présenté à l'école Saint-Ignace et a procédé à la levée momentanée des scellés de la porte de la tribune qui donne accès à la chapelle.

Le chanoine Ricard, directeur de l'école, assisté de quelques prêtres et de deux thuriféraires, a transporté le Saint-Sacrement hors de la chapelle avec le cérémonial le plus simple. Quelques domestiques ont ensuite pénétré dans la chapelle et emporté le mobilier : sièges, tentures, etc.

Le commissaire central a ensuite apposé de nouveau les scellés.

La princesse d'Allemagne

Paris, 26 mai.

S. A. I. la princesse Victoria d'Allemagne, voyageant sous le nom de comtesse de Lindne, est arrivée hier matin à Paris, avec une suite peu nombreuse, de retour d'un voyage en Italie.

Lord Lyons a donné un déjeuner intime en l'honneur de la future impératrice d'Allemagne, qui est la fille aînée de la reine d'Angleterre.

Les convives de lord Lyons étaient au nombre de vingt et un.

Son Altesse impériale a quitté Paris hier soir, par le direct de huit heures, se rendant à Berlin.

L'exposition de Rochefort

Rochefort, 26 mai.

L'ouverture de l'exposition a eu lieu aujourd'hui.

Grande solennité au milieu d'une affluence énorme.

La population, les autorités civiles et maritimes y assistaient.

M. Parai, maire, a prononcé un discours très-applaudi.

L'amiral Vérot a répondu en termes élogieux pour le préfet.

Le commissaire général est très entouré ainsi que M. Michand, architecte.

L'exposition est très réussie.

Les salons artistiques maritimes sont particulièrement admirés.

Grand incendie à Meymac

On mande de Meymac.

Un incendie a éclaté aujourd'hui à Meymac (département de la Corrèze).

Huit maisons sont brûlées, au nombre desquelles le bureau-poste et la perception sont réduites en cendres.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Les papiers administratifs sont sauvés.

ÉTRANGER

Le couronnement du Czar

Moscou, 26 mai.

L'archiduc et la l'archiduchesse Charles-Louis d'Autriche ont donné hier une réception qui a duré toute l'après midi. Le corps diplomatique entier y assistait.

M. Waddington et tout le personnel de l'ambassade française ont été reçus par le grand duc Michel, oncle de l'Empereur, les grands ducs Vladimirs, Alexis, Serge et Paul, ses frères.

Mme Waddington a été reçue par les grandes duchesses Michel et Wladimir.

La réception qui a eu lieu hier chez M. de Giers a été très brillante. Tous les ambassadeurs accompagnés de leur personnel y assistaient.

Avant la réception il y a eu dîner chez M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne, auquel assistait M. de Giers.

Le manifeste n'accorde pas d'autres amnisties politiques, mais fait prévoir des amnisties partielles.

Enfin, il n'est fait dans le manifeste aucune mention de modification quelconque dans l'ordre de choses actuelles.

Les fêtes de Madrid

Madrid, 26 mai. soir.

Des courses de chevaux ont eu lieu aujourd'hui, en présence du roi d'Espagne et du roi de Portugal.

Ce soir, une représentation de gala sera donnée au théâtre italien de Madrid.

Dimanche, aura lieu l'ouverture de l'Exposition métallurgique : Huit nations y ont envoyé des produits dont quelques uns sont fort remarquables.

Le successeur de M. de Majlath

Vienne, 26 mai.

M. Ladislas Szœgyengi père du chef de section au ministère des affaires étrangères a été nommé président de la première chambre en remplacement de M. de Majlath, qui a été comme on sait, assassiné. M. le comte Czirski a été nommé vice président.

Mort d'Abd-el-Kader

Damas, 26 mai.

Abd-el Kader est mort.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Les Compagnies de chemins de fer

Paris, 27 mai.

La convention avec la Compagnie du chemin de fer de Paris-Méditérannée, a été signée hier soir par M. le ministre des travaux publics.

Les évènements du Tonkin

Paris, 27 mai.

Les journaux regrettent que des mesures nécessaires, pour empêcher les désastres du Tonkin, n'aient pas été prises.

Ils sont unanimes à approuver le vote de la Chambre, et à demander que le gouvernement agisse promptement.

M. Le Royer.

Paris, 27 mai.

On assure que l'état de M. Le Royer s'est aggravé.

Un duel

Paris, 27 mai.

Un duel à l'épée a eu lieu hier, au Vésinet, entre MM. Albert Delpit et Alphonse Daudet, à la suite d'un article publié le 22 mai par le journal *Paris*.

M. Albert Delpit a été blessé à l'avant-bras.

Grand incendie à Lyon

Lyon, 27 mai.

Un incendie considérable s'est déclaré à minuit, dans les moulins de MM. Tranoy frères, à Lyon-Vaise.

Tous les bâtiments ont été détruits, sauf les entrepôts de grains.

Les pertes sont évaluées à 500,000 francs, couvertes par plusieurs assurances. La cause du sinistre est purement accidentelle.

SALON DE 1883

LES ARTISTES DU NORD

VI

PLUCHART

M. Pluchart expose un très-joli paysage : *Une meule, en Flandre*. Il eût mieux fait de mettre «meules» au pluriel, car son paysage en comprend plusieurs :

Voilà encore un artiste chez lequel on constate chaque année des progrès sensibles.

Nous signalons tout particulièrement dans cette toile une échappée sur la campagne qui est tout à fait ravissante.

La tonalité générale est très-bonne : un peu plus de vigueur encore ne ferait peut-être pas mal.

COLAS

Deux très-bons portraits de M. Colas, qui eut longtemps à Lille le monopole de ce genre de peinture. La ressemblance est parfaite. Les deux clients de M. Colas doivent être satisfaits de se voir si bien représentés.

Nous nous déclarons, nous aussi, très-satisfait de cet envoi.

SAUVAIGE

Comme chaque année, une *marine* représente M. Sauvaige au Salon ; comme chaque année, le tableau est excellent, car le peintre est passé maître dans ce genre.

C'est à Scheveningen, cette ravissante petite plage de Hollande, que M. Sauvaige a trouvé son site. Il a peint une vue de la plage, le samedi. Une longue file de bateaux, la quille enfoncée dans le sable, s'étale en perspective le long de la mer. Au fond, le soleil commençant à disparaître derrière l'horizon et formant ce disque rouge qui semble avoir emprunté au cuivre son coloris. Le sable est mouillé, trempé — car la mer vient de se retirer — l'on aperçoit à peine la séparation entre la mer à l'horizon et les dernières étendues de sable, qu'elle vient baigner. Toute cette partie, à droite du tableau, est éclairée par les rayons du soleil couchant, tandis que les bateaux et leur voilure s'enlèvent solidement sur ce site tout empourpré.

Nous ne dirons pas que cet envoi vaut le *Calme*, mais il n'en est pas moins une des plus belles œuvres de nos peintres du Nord.

MARCEL SAUVAIGE

Celui-là marche sur les traces de son père, bien qu'il ne se serve pas absolument des même procédés que lui et qu'il voit les choses d'une autre façon. Il expose *un Bâteau de pêche*. C'est agréablement peint.

Nous croyons que M. Sauvaige fils fera un jour très bien, quand il sera plus en possession du talent et qu'il abordera une œuvre de plus grande importance.

SCHOUTTETEN

Un retour de pêche. — Nous ne quittons décidément plus les *marines*. La composition du tableau de M. Schoutteten en fait surtout le charme. M. Schoutteten a choisi un coin de nos côtes assez curieux. Tandis que sur la gauche, s'élève une immense falaise grisâtre, au sommet de laquelle on aperçoit vagnement le clocher et les premières maisons d'un village perdu, à droite, la mer apparaît toute sillonnée par une flottille de bateaux de pêche rentrant au port. Le ciel est chargé de nuages, c'est un ciel « gros de menaces ». Mais, un rayon de soleil perce cet amoncellement de nimbes et vient éclairer toute la toile. C'est assurément assez hardi ; Schoutteten a très-bien rendu cela.

Avec lui, se termine notre examen des œuvres des peintres du Nord. Comme nos lecteurs ont pu s'en apercevoir, les *jeunes* ont vaillamment donné à ce Salon. Mme Demont-Breton, Commerre, puis Krabansky, etc., etc., y sont représentés par des œuvres de valeur. Mme Demont a été récompensée d'une médaille de 2e classe.

Cette distinction prouve bien que, même sous le gouvernement des artistes, la routine règne toujours en maître. Mme Demont méritait beaucoup mieux que cela. On lui devait au moins une médaille de 1re classe. Ce sera, sans doute, pour un prochain Salon. Ces Messieurs veulent faire durer le plaisir.

VIIe ARTICLE

Nous voici à la seconde partie de notre travail. Nous avons passé en revue, revue rapide, il est vrai, les nécessités du journalisme le veulent ainsi — les tableaux de la plupart des artistes du Nord. Il convient maintenant de s'occuper un peu des autres, des étrangers. Notre tâche est désormais singulièrement plus facile. Nous ne nous arrêterons guère qu'aux toiles exceptionnellement belles ou démesurément... laides et alors, pour ces dernières, nous ne ménagerons pas les coups de canif, tandis que, pour les artistes du terroir, nous étions tenu à un examen plus complet ; bon, médiocre ou mauvais, il faut que chaque tableau soit signalé et apprécié. Oh ! les médiocres ! comme ils sont terribles, ceux là, dont on ne peut dire sans ambages ou qu'ils sont superbes ou carrément mauvais ! Que dire souvent d'un tableau « qui ne dit rien » ?

Nous commencerons notre promenade par une station dans le grand salon en face du *Christ*.

(*A suivre.*) GASTON MONTLANDRY.

NOUVELLES MILITAIRES

Les adjudants d'infanterie

La première direction (ministère de la guerre) vient de recommander de conférer l'emploi d'adjudant « de préférence aux officiers rengagés, *non susceptibles d'arriver à l'épaulette.* »

Epaulette est ici une métaphore malheureuse, puisque maintenant les épaulettes sont, hélas ! supprimer dans l'infanterie.

Arriver à l'épaulette, cela veut dire désormais : devenir général.

Les sous-officiers, voire rengagés, n'en sont pas là.

Sous cette réserve, toute de forme, nous approuvons fort la circulaire du général directeur de l'infanterie.

Nous lui demanderons seulement comment on pourra *sûrement* discerner, dans les corps de troupe, les sous-officiers susceptibles d'arriver à l'épaulette de ceux qui ne le sont pas.

Toute la question est là.

Il ne faudrait pas qu'un sous officier *rengagé* fut condamné à rester sergent-major, parce qu'on le *supposerait* susceptible d'arriver à l'épaulette, tandis que son voisin, moins méritant et moins instruit, serait de plein droit bombardé adjudant.

L'emploi d'adjudant ne saurait être une prime offerte à l'ignorance.

Il ne faut rien exagérer, n'est ce pas ?

—

C'est dans le courant de cette année que le ministère des travaux publics doit mettre en œuvre l'opération gigantesque dont nous avons déjà parlé — le nivellement de la France.

Outre les données curieuses que ce travail apportera à la détermination du relief du sol, il fournira aussi d'intéressants débouchés à l'étude et à l'exécution des voies de communication qui restent à faire et aux moyens de défense du territoire.

La dépense s'élèvera à 22 millions, qui seront répartis entre plusieurs années, eu égard à la longueur du travail. Il sera exécuté par les ingénieurs de l'Etat sous la surveillance du ministère des travaux publics.

Sur les 22 millions nécessaires, 19 serviront à l'entreprise proprement dite du nivellement et les 3 autres à la confection d'une carte de France au cinquante millième, dressée par les soins de l'état-major du ministère de la guerre.

—

Armée territoriale

Parmi les économies réalisées sur les vacances combiées si tardivement parfois, ne pourrait-on pas prévoir une somme suffisante pour donner à chaque soldat territorial un képi, portant un écusson avec un numéro du régiment, en drap blanc?

Nous connaissons les exigences du budget, et nous savons qu'on ne peut donner aux territoriaux des effets flambant neufs. Mais, par respect pour la tenue militaire, on devrait cesser d'accoupler sur le même homme un képi du 1er de ligne, avec une capote du 100e, quand le territorial qui est revêtu de ces effets disparates appartient, par exemple, au 125e territorial.

A Toul, on venait de signaler un espion prussien, et on le filait précisément le jour où l'on habillait les territoriaux. Si elle en a eu le temps, et si le fait n'est pas encore connu à Berlin, la susdite canaille allemande a pu mettre sur son petit rapport que nos territoriaux étaient habillés en arlequins, faute de quelques gros sous pour leur acheter un écusson en drap blanc portant le numéro du régiment. Passe encore, histoire d'économiser, pour les boutons à la capote.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE MYSTÈRE DU MONT-A-LEUX

La justice se croit en présence d'une véritable bande d'avorteurs de profession.

Aujourd'hui, en conformité d'un ordre du juge d'instruction de Courtrai, on a fait vider les fosses d'aisances chez plusieurs habitants du Mont-à-Leux.

Ces odorantes recherches n'ont amené aucune découverte suspecte.

L'agent de sûreté Poulain

C'est grâce à l'agent de sûreté Poulain, de Tourcoing, que l'on est arrivé à découvrir les auteurs de la mort de Mme Van Cappel.

Cet agent, depuis l'estaminet de la *Lumière*, a suivi, pas à pas, le chemin fait par la victime ; il a visité toutes les maisons et la piste a abouti à l'estaminet Delcambre. Là, tout renseignement s'arrêtait ; personne n'avait vu les deux femmes plus loin. Continuant ses recherches dans le périmètre entourant le cabaret Delcambre, il avait recueilli le témoignage d'une voisine, qui était entrée dans ce cabaret vers les 6 heures du soir, et qui avait entendu des cris de douleur partant d'une pièce voisine de la salle de l'estaminet.

L'arrestation des coupables fut la conséquence de ces renseignements.

Le procureur de la République a félicité cet intelligent agent.

Arrestation de Lucie Ollivier

Enfin, l'introuvable Lucie Ollivier a été arrêtée.

Il y a deux jours, elle se trouvait à Lille. Elle a passé plusieurs jours à Croix ; samedi soir elle s'est rendue, rue de la Guinguette, à Roubaix, chez son fils, qui louait depuis quelques jours une chambre à l'estaminet *Au Roi des Belges*, tenu par M. Delbar.

L'agent de sûreté Denis avait appris, aux « Trois-Ponts, » que le fils de Lucie Ollivier était allé demeurer rue de la Guinguette.

L'intelligent agent en conclut que la mère pourrait bien y aller rejoindre le fils. Et, en effet, ce matin, à cinq heures, il trouva Lucie au cabaret désigné plus haut. Elle s'apprêtait à quitter l'établissement. Il est possible que si l'agent s'était présenté quelques minutes plus tard, la vieille eût de nouveau échappé aux recherches de la justice.

Lucie Ollivier a été conduite immédiatement au bureau de M. le commissaire Denis, rue St-Vincent-de Paul. A midi, elle a été traduite devant M. le commissaire central.

C'est une femme de 65 ans environ, petite et maigre, au teint verdâtre, à l'œil vif. Elle paraît douée d'une grande énergie, et répond avec aplomb aux questions qu'on lui pose.

Elle a été conduite cette après midi à Lille.

Nos félicitations à la police de Roubaix, et particulièrement à l'agent Denis, pour l'intelligence et l'activité déployées en cette circonstance.

A la gare de Tourcoing

Ce matin, Mme Sénépart s'était rendue avec sa voiture à la gare de Tourcoing, pour y prendre son mari, et le ramener chez elle au Mont-à-Leux. Mais elle a été déçue dans son attente. M. Sénépart n'était pas dans le train que sa dame attendait.

Arrestation du domestique de Sénépart

Le domestique de Sénépart, qui conduisait la voiture, a été arrêté par les gendarmes de Tourcoing, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Et Mme Sénépart a dû retourner seule en voiture chez elle.

—

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est manifesté la nuit dernière chez M. Watine-Florin, filateur, Grande-Rue. Le feu a été immédiatement éteint. Les pertes sont insignifiantes.

—

VOL DE LÉGUMES.—Propriétaires de potagers, attention ! Les vols de légumes commencent. Hier, la police a arrêté une jeune fille occupée à voler les salades de son voisin. Procès-verbal a été dressé contre elle.

—

UNE TERRIBLE IVROGNESSE ! — Tout le monde à Wattrelos connaît Adèle Lauwers, cette rempailleuse, condamnée une dizaine de fois déjà pour ivresse et rébellion envers la police.

Hier soir, cette femme, en complet état d'ivresse, a encore causé du scandale dans la rue de Babylone. Voyant arriver un agent, elle alla droit à lui, l'injuria, et le souffleta plusieurs fois. L'agent l'arrêta, dut la garrotter, tant elle se débattait et la conduisit au poste. Chemin faisant, elle se jeta entre les jambes d'un cheval, pour se faire tuer. L'agent, en voulant la retirer, faillit être écrasé avec elle. Enfin, elle est au *clou*. Elle apprendra à ses dépens à respecter l'autorité.

—

TOURCOING

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Le cabaretier D... qui est un bon père de famille, avait pris de coucher de ses enfants.

Il les avait quittés seulement depuis quelques minutes, lorsque des passants vinrent l'avertir que beaucoup de fumée se dégageait des chambres où se trouvaient ces pauvres petits.

Le père monta en toute hâte, et il fut assez heureux pour éteindre le feu qui avait déjà consumé quelques vêtements de nuit.

On suppose que des allumettes, tombées sur le plancher, se seront enflammées au frottement du pied.

—

ACCIDENT DE VOITURE.— Le nommé Dhalos âgé de 16 ans, demeurant au chemin des Mottes à Tourcoing, traversait rapidement avec sa voiture la rue Notre-Dame. En face du cabaret Auguste la voiture culbuta. Le cheval eut peur, cassa ses traits et partit au galop.

Deux peintres travaillaient en ce moment à l'extérieur de la maison devant laquelle l'accident se produisit et les échelles sur lesquelles ils étaient montés furent renversées.

Ils eurent la présence d'esprit, l'un de sauter sur la voiture ; l'autre, de se suspendre à la toiture, à la force de ses poignets, position dont on le délivra au bout de quelques minutes.

—

VOITURE RENVERSÉE. — Une voiture de place se rendait dernièrement à la gare de Tourcoing, pour attendre un train qui venait de Lille.

Le conducteur, qui s'était trop avancé, voulut rétrograder; mais une fausse manœuvre fit renverser la voiture.

Les brancards, la lanterne et une partie du vitrage furent brisés.

Le cheval reçut à la croupe une blessure qui le rendit furieux.

Il ruait de tous côtés, brisant tout ce qu'il pouvait atteindre.

Un employé d'octroi et quelques ouvriers vinrent à l'aide du conducteur qui, grâce à ce louable concours, put descendre sain et sauf du siège qu'il n'avait osé quitté.

LILLE

LE TIRAGE de la loterie du Palais des Beaux-Arts de Lille, qui aura lieu, comme on le disait, le 15 juin prochain, s'effectuera au Palais Rameau, probablement. On compte que cette opération durera quatre heures, chaque évolution de l'ensemble des roues demandant 37 secondes.

Les sept roues seront placées sur une estrade. A côté de ces roues il y aura un tableau mobile indiquant le numéro tiré et l'importance du lot gagné.

Sept hommes seront placés de front derrière les roues. A un coup de marteau donné par le président, les sept hommes s'avanceront, mettront les roues en mouvement et se rejetteront en arrière. Après chaque évolution des roues, ces sept hommes changeront de place pour l'évolution suivante, de sorte que le personnel sera renouvelé à chaque tirage.

—

LES SAUVETEURS DU NORD. — La réunion annuelle des sauveteurs du Nord préludera par une messe en musique à l'église Saint-Maurice.

A trois heures 1/2 au conservatoire distribution des récompenses.

A six heures, banquet à l'hôtel des Pompiers.

—

CONCOURS HIPPIQUE. — Nous aurons aujourd'hui, sur l'esplanade de la citadelle la première journée de course.

Arrivée des chevaux avant dix heures du matin. — 1 heure du soir : Examen des chevaux par la Commission d'admission. — 4 heures du soir : Courses au galop. 1re catég. 1re sect. 800 mètres, 8 obstacles. Officiers.

Demain lundi. 1 heure du soir : Poulains et Poulliches de 3 ans sans dressage.— 4 heures du soir : Courses au galop. 4e catég. 1re section. 800 mètres, 8 obstacles. Sous Officiers.

—

CHERCHEZ LA FEMME.— Une étrange tentative de suicide a eu lieu jeudi soir. Un jeune militaire de la section desouvriers d'artillerie, en garnison à Douai, était monté dans la voiture d'un messager de Lille à Armentières.

La conversation était très animée entre les deux voyageurs quand tout à coup, aux deux tiers du chemin, le militaire descendit de voiture précipitamment et, tirant un revolver, il s'en déchargea deux coups dans le côté droit. L'on s'empressa d'aller chercher des secours, et le blessé fut transporté à Armentières, chez ses parents.

Voici la cause à laquelle on attribue ce suicide : Parti de son régiment avec une permission dont il dépassa le délai, il était resté à Lille, captivé par une femme. Il aurait même perdu son sabre au milieu de noces nocturnes, et, n'osant plus se présenter au régiment, il avait décidé de se tuer pour échapper à la justice militaire.

Son état est des plus graves.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 26 mai 1883

OUTRAGES A DES AGENTS DE L'AUTORITÉ. — Nous n'avons pas à faire ici à un prévenu ordinaire. — Employé des contributions à A..., le jeune P... appartient à une excellente famille. Son père présent à l'audience, est un ancien officier, décoré, qui perdit un bras au service de la patrie. Son fils, garçon instruit et d'une éducation parfaite, s'est trouvé presque malgré lui, amené à résister aux gendarmes, dans un estaminet d'A...

Me Demeur, tire un excellent parti de cette situation délicate et arrive à voir la peine infligée à son client, réduite à 50 fr. d'amende.

COUPS. — Narcisse Méplaux, s'est porté, dans un cabaret de Saingbien-en-Weppes, à des voies de fait sur un de ses camarades.

15 jours de prison, 16 fr. d'amende.

Défenseur : Me Boitelle, aîné.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 26 mai

Ministère public : M. BLONDEL, substitut.

John Cummings, reconnu coupable du meurtre du marin Polynn, est condamné à cinq mois d'emprisonnement.

Défenseur : Me Plouvier.

Affaire de mœurs

(Huis-clos)

L'inculpée est la nommée Constance Champagne, âgée de 17 ans, demeurant à Cousoire.

Champagne est condamnée à 2 ans de prison.

Autre affaire de mœurs

(Huis-clos)

L'accusé est le nommé Edonard Verpouck, cordonnier à Dunkerque.

Verpouck est condamné à 3 ans de prison.

Défenseur : Me Plouvier.

LA QUESTION DES EAUX POTABLES

SUITE

Pour les particuliers, l'eau est vendue à plus bas prix, 27 centimes au lieu du prix de 40 cent. que réclame la Compagnie générale. Le tarif différentiel qu'elle fait miroiter est un « trompe-l'œil ». Seule, une infime minorité en jouira. Pour obtenir l'eau à 20 centimes, il faut consommer 5,000 m. c. par an, 137 hectolitres par jour. Or, on compte au maximum :

Pour 8 personnes	400 litres
Pour 2 chevaux	300 »
Pour 2 voitures à 4 roues . . .	200 »
Pour un jardin de un cent de terre.	12.800 »
Ensemble.	13 700 litres

Y a-t-il à Roubaix beaucoup de familles, beaucoup de demeures réalisant ces conditions ?

Mais le tarif municipal de 27 centimes est un maximum. La consommation totale de deux villes renfermant 150,000 habitants, 27,000 maisons, dépassera rapidement 1,500 mètres cubes par jour. Les besoins iront en se développant, c'est la loi du progrès. Les habitudes de propreté, le goût du confort, la passion du jardinage règnent dans nos deux villes, à tous les degrés de l'échelle sociale : Ce sont autant de conditions favorables pour faire pénétrer partout la distribution d'eau potable. Roubaix et Tourcoing comptent 4,800 abonnés au gaz ; l'eau potable en trouvera davantage, car elle ira jusqu'au seuil des cités ouvrières, là où ne va pas le gaz. Avant dix ans, en 1892, Roubaix et Tourcoing distribueront quotidiennement 24,000 mètres cubes, dont 1,500 pour les services communaux, 7,500 aux particuliers, 15,000 comme aujourd'hui aux industriels. Lille, dans une période moindre, a atteint ce résultat. Le prix de l'eau potable s'abaissera à 10 centimes et celui de l'eau de la Lys à 7 centimes.

En effet, en 1892, expire l'amortissement de l'emprunt de 1863 ; le budget particulier de l'eau de la Lys sera allégé de 30,000 francs. Voici dès lors le compte de l'exploitation :

Dépenses

Ancienne exploitation (la Lys) . .	120.000 f. 00
Emprunt de 1860.	100.000 00
Emprunt nouveau.	180.796 80
Exploit. nouvelle (l'eau potable) .	56.904 00
Prélèvement au profit des villes .	127.691 20
	585.482 f. 00

Recettes

1° 4,250,000 m. c. d'eau de la Lys, au prix unique de 7 centimes .	297.500 f. 00
2° Produit des travaux et fournitures de fontainerie des eaux de la Lys, comme aujourd'hui . . .	14.232 00
3° 7,500 m. c. d'eau potable par jour à 10 centimes.	273.750 00
	585.482 f. 00

Le projet de MM. Masquelez et Olry, ne comporte donc aucune aggravation de charges pour les villes, et distribue l'eau à plus bas prix.

Aucun alea financier n'est à craindre; il suffit qu'on trouve à l'origine des abonnements pour une consommation de 1,500 mètres cubes.

Douterait-on de cette consommation ? Vous n'avez, M. le Maire, qu'à me charger de recueillir par avance, dès aujourd'hui, les abonnements. Si le résultat de cette enquête est défavorable, il faudra mettre au panier et ce projet, et celui de la Compagnie générale. On ne chauffe pas une locomotive pour traîner une brouette. De même on ne canalise pas 115 kilomètres pour débiter moins de 1,500 m. c.

Si les besoins tant vantés ne s'élèvent pas à ce chiffre, ils sont négligeables : il faut attendre l'avenir, le laisser libre et ne pas l'emprisonner dans un monopole, au profit futur de la Compagnie générale.

Douterait-on de l'existence de la source ? La compétence d'un ingénieur des mines est indiscutable.

Vous connaissez, Monsieur le Maire, le mode de recrutement du corps des mines : l'école polytechnique lui fournit ses meilleurs sujets.

Vous connaissez l'expérience professionnelle de ses ingénieurs : ils ont dans leurs attributions, la statistique des sondages et la rédaction de la carte géologique.

Vous connaissez enfin l'intégrité